

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) Numéro de publication: **0 438 946 A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **90403774.4**

(51) Int. Cl.⁵: **E05G 7/00, E05D 15/06,
G07F 7/10**

(22) Date de dépôt: **26.12.90**

(30) Priorité: **24.01.90 FR 9000808**

(43) Date de publication de la demande:
31.07.91 Bulletin 91/31

(84) Etats contractants désignés:
BE CH DE ES GB IT LI

(71) Demandeur: **FICHET-BAUCHE Société dite:
15-17, avenue Morane-Saulnier
F-78140 Velizy-Villacoublay Cédex(FR)**

(72) Inventeur: **Gicquel, Daniel Louis Alfred
41 Grande Rue
F-78790 Arnouville-les-Mantes(FR)**

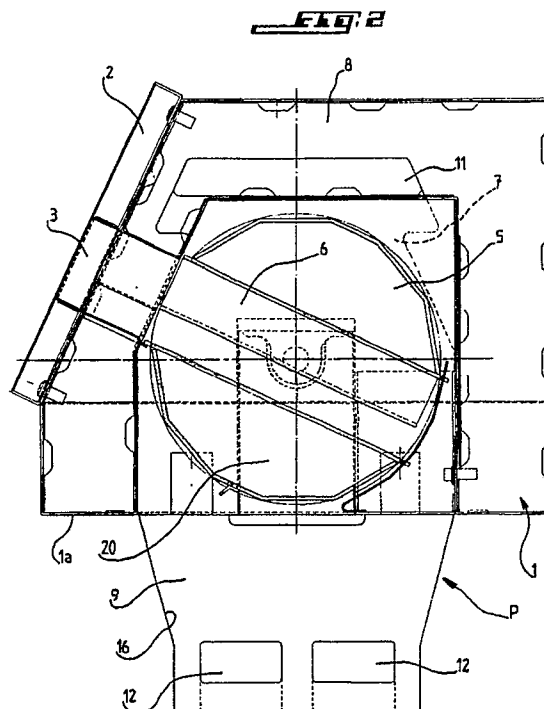
(74) Mandataire: **Durand, Yves Armand Louis et al
CABINET WEINSTEIN 20, Avenue de
Friedland
F-75008 Paris(FR)**

(54) **Dispositif de dépôt de valeurs comprenant un boîtier d'introduction associé à un coffre-fort.**

(57) La présente invention concerne un dispositif de dépôt de valeurs comprenant un boîtier d'introduction associé à un coffre-fort.

Ce dispositif comprend essentiellement un boîtier (1) solidaire de la paroi supérieure d'un coffre-fort et permettant l'introduction des valeurs acheminées par la suite dans ce coffre-fort, le boîtier (1) étant fixé à la paroi supérieure du coffre-fort par au moins deux pattes (P) respectivement ancrées par une extrémité (7) dans le matériau de deux parois latérales opposées (8) du boîtier (1), et traversant par leur extrémité opposée (9) la paroi supérieure du coffre-fort pour être retenues sur cette paroi à l'aide de clavettes traversant des orifices (12) ménagés dans l'extrémité (9) de chaque patte (P).

Ce dispositif permet notamment le dépôt et la mise en sécurité de fonds sans l'intervention d'une personne autre que celle possédant ces fonds.



EP 0 438 946 A1

DISPOSITIF DE DÉPÔT DE VALEURS COMPRENANT UN BOÎTIER D'INTRODUCTION ASSOCIÉ À UN COFFRE-FORT.

La présente invention a pour objet un dispositif de dépôt de valeurs comprenant un boîtier d'introduction de ces valeurs, qui est associé à un coffre-fort.

On connaît déjà des systèmes de dépôt de fonds ou de valeurs comprenant un boîtier solidaire d'une paroi d'un coffre-fort grâce à des moyens de fixation et permettant l'introduction des fonds ou des valeurs qui, après cette introduction, sont acheminés et tombent dans l'enceinte constituée par le coffre-fort.

Ces systèmes sont bien utiles pour les commerçants par exemple qui veulent mettre en sécurité la recette de la journée, et cela sans l'intervention d'un employé de banque.

Toutefois, ces systèmes présentaient des faiblesses au niveau de la fixation du boîtier sur le coffre-fort proprement dit. Cette fixation était généralement réalisée à l'aide de boulons verrouillables et ne résistant pas toujours aux attaques mécaniques et thermiques. Autrement dit, une telle fixation était vulnérable et les cambrioleurs pouvaient, relativement facilement, dissocier le boîtier d'introduction des valeurs, du coffre-fort et avoir ainsi accès au contenu de ce coffre-fort.

Aussi, la présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients en proposant un ensemble boîtier d'introduction-coffre-fort pratiquement indissociable et susceptible de résister très efficacement aux effractions de tous ordres.

A cet effet, l'invention a pour objet un dispositif de dépôt de valeurs ou de fonds comprenant un boîtier ou analogue solidaire d'une paroi d'un coffre-fort grâce à des moyens de fixation et permettant l'introduction des valeurs qui sont par la suite acheminées dans le coffre-fort, caractérisé en ce que lesdits moyens de fixation sont constitués par au moins deux pattes respectivement ancrées par une extrémité, ou première extrémité, dans deux parois latérales opposées du boîtier, et traversant par leur extrémité opposée, ou deuxième extrémité, une paroi du coffre-fort pour être retenues sur ladite paroi.

Suivant un mode de réalisation préféré, la première extrémité des pattes est recourbée pour permettre leur ancrage dans le matériau des deux parois latérales opposées du boîtier, tandis que la deuxième extrémité des pattes possède une largeur réduite et traverse une ouverture de forme correspondante ménagée dans la paroi du coffre-fort.

Ainsi, en cas de rupture des pattes, celle-ci ne pourront pas pénétrer dans le coffre-fort qui restera ainsi avantageusement obturé.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, la deuxième extrémité des pattes comporte au moins un orifice de passage d'une clavette prenant appui contre la face interne d'une paroi du coffre-fort, telle que par exemple sa paroi supérieure.

On précisera ici que la clavette précitée se compose de deux parties superposées et coopérantes dont l'une est munie d'une vis agissant sur l'autre partie appliquée contre la face interne précitée de la paroi du coffre-fort.

La partie de la clavette comportant la vis peut former une équerre.

Selon une autre caractéristique de l'invention, chaque patte comporte entre ses deux extrémités un trou constituant, pour au moins l'un de ces trous, un passage pour l'axe d'un tambour monté tournant dans le boîtier d'introduction des valeurs.

Suivant encore une autre caractéristique de ce dispositif, l'axe du tambour est monté entre deux paliers en partie encastrés dans un redan formé dans une face de chaque patte au niveau du trou précité.

Mais d'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront mieux dans la description détaillée qui suit et se réfère aux dessins annexés, donnés uniquement à titre d'exemple, et dans lesquels :

La figure 1 est une vue schématique et en perspective d'un dispositif de dépôt de valeurs selon cette invention ;

La figure 2 est une vue en coupe verticale, suivant la flèche II-II de la figure 1 du boîtier d'introduction des valeurs, et illustre en plan, l'une des deux plaques de fixation du boîtier sur le coffre-fort ;

La figure 3 est une vue en coupe horizontale du boîtier d'introduction des valeurs, suivant la flèche III-III de la figure 1 ;

La figure 4 est une vue de face de l'une des pattes en position insérée et retenue sur la paroi supérieure du coffre-fort ; et

La figure 5 est une vue de côté de cette patte, suivant la flèche V de la figure 4, et montrant encore cette patte en position retenue sur la paroi supérieure du coffre-fort.

En se reportant notamment aux figures 1 à 3, on voit un dispositif de dépôt de valeurs ou de fonds, comprenant un boîtier 1 qui permet l'introduction de ces valeurs ou de ces fonds et qui est fixé sur le dessus d'un coffre-fort 2 lui-même communiquant avec le boîtier 1, comme décrit ci-après.

Le boîtier d'introduction 1 est muni d'un pupitre 2 essentiellement équipé d'une ouverture 3 par laquelle sont introduites les valeurs et d'une manet-

te 4 actionnant un tambour 5 bien visible sur les figures 2 et 3.

Ce tambour 5 est intérieurement et diamétralement muni d'un canal 6 qui, par actionnement de la manette 4 peut soit se situer en face de l'ouverture 3, comme on le voit bien sur la figure 2, soit être amené à une position sensiblement verticale de façon à pouvoir communiquer avec l'intérieur du coffre-fort 2.

Ainsi, en actionnant la manette 4 dans un sens, le tambour 5 se trouvera dans la position représentée sur la figure 2 et pour laquelle les valeurs ou les fonds introduits par l'ouverture 3 passeront dans le canal 6, et en actionnant la manette 4 dans un autre sens, le tambour 5 tournera de façon à amener le canal 6, à la manière d'une goulotte, au droit d'un passage dans la paroi supérieure du coffre-fort 2, de sorte que les valeurs ou les fonds seront automatiquement acheminés par gravité à l'intérieur dudit coffre.

Conformément à l'invention, le boîtier 1 est fixé au coffre-fort 2 par deux pattes P respectivement ancrées par une extrémité ou première extrémité 7 dans deux parois latérales opposées 8 dudit boîtier, et traversant, par leur extrémité opposée ou deuxième extrémité 9, la paroi supérieure 10 du coffre-fort 2, que l'on voit en partie sur les figures 4 et 5.

Comme on le voit notamment sur ces figures, l'extrémité 7 de chaque patte P est recourbée à la manière d'un L 11 pour permettre l'ancrage de la patte dans le matériau des deux parois latérales opposées 8 du boîtier 1 d'introduction des valeurs. Quant à l'autre extrémité 9 de chaque patte P, elle comporte deux orifices 12 chacun traversé par une clavette constituée de deux parties ou demi-clavettes superposées et coopérantes repérées respectivement en 13 et 14 sur les figures 4 et 5.

L'une 14 des demi-clavettes présente une forme d'équerre et comporte une vis 15 pouvant agir sur l'autre demi-clavette 13 qui prend appui contre la face interne 10a de la paroi supérieure 10 du coffre-fort 2.

Ainsi, grâce à la vis 15, on obtient un bon plaquage de la paroi de fond ou inférieure 1a du boîtier 1 sur la paroi supérieure 10 du coffre-fort 2, et cela par un effet de traction sur le boîtier qui s'applique sur le coffre-fort. En outre, grâce à la forme en équerre de la demi-clavette 14, on évite toute éjection de cette demi-clavette demeurant en prise par la vis 15 avec la demi-clavette 13, en cas d'attaque latérale de l'ensemble boîtier-coffre.

Comme il apparaît clairement sur les figures 2 et 4, l'extrémité 9 de chaque patte P possède une largeur réduite, comme repéré en 16, et traverse une ouverture 17 de forme correspondante et sensiblement conique, ménagée dans la paroi supérieure 10 du coffre-fort 2. Autrement dit, l'ouverture

17 épouse la forme de l'extrémité 9 de chaque patte P, de sorte qu'on ne peut pas dégager la patte en la poussant vers l'intérieur du coffre dans le cas où, sous l'effet d'une effraction, les pattes seraient coupées. Ceci revient à dire que le cambrioleur ne pourra pas avoir accès au coffre par l'ouverture 17 qui demeurera obturée par l'extrémité 9 des pattes.

On voit encore sur les figures 4 et 5 que chaque patte P comporte entre les extrémités 7 et 9 un trou 18.

En se reportant à la partie droite de la figure 3, on voit que l'un de ces trous 18 sert de passage pour l'axe 19 du tambour 5 monté tournant dans le boîtier 1 entre deux paliers repérés en 20 sur les figures 2 et 3.

La manette 4 commande la rotation de l'axe 19 solidaire du tambour 5 par l'intermédiaire d'une pignonerie visible en 22 sur la figure 3.

Sur la figure 3, on voit que les paliers 20 supportant à rotation l'axe ou arbre 19 du tambour 5 sont en partie encastrés dans un redan 21 formé dans une face de chaque patte P au niveau du trou 18, ce redan 21 étant parfaitement visible sur les figures 4 et 5.

On a donc réalisé suivant l'invention un système de dépôt de valeurs avec boîtier d'introduction et coffre-fort associés et ce d'une manière extrêmement solide et susceptible de résister efficacement aux effractions mécaniques et même thermiques, en ce sens que les pattes permettant la solidarisation des deux éléments constituent non seulement une excellente fixation mais vont même jusqu'à interdire l'accès au volume intérieur du coffre-fort en raison de leur forme particulière.

L'invention n'est nullement limitée au mode de réalisation décrit et illustré qui n'a été donné qu'à titre d'exemple.

C'est ainsi que l'extrémité d'ancrage des pattes dans le matériau des parois latérales du boîtier d'introduction des valeurs pourrait être autre que celle décrite et représentée. De même la forme des clavettes de retenue de ces pattes sur la paroi supérieure du coffre-fort pourrait également être différente de celle décrite et représentée.

C'est dire que l'invention comprend tous les équivalents techniques des moyens décrits ainsi que leurs combinaisons si celles-ci sont effectuées suivant son esprit.

Revendications

1. Dispositif de dépôt de valeurs comprenant un boîtier ou analogue (1) solidaire d'une paroi d'un coffre-fort (2) grâce à des moyens de fixation et permettant l'introduction des valeurs qui sont par la suite acheminées dans le coffre-fort, caractérisé en ce que lesdits

- moyens de fixation sont constituées par au moins deux pattes (P) respectivement ancrées par une extrémité ou première extrémité (7) dans deux parois latérales opposées (8) du boîtier (1), et traversant par leur extrémité opposée, ou deuxième extrémité (9), une paroi (10) du coffre-fort (2) pour être retenues sur ladite paroi. 5
2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la première extrémité (7) des pattes (P) est recourbée (11) pour permettre leur ancrage dans le matériau des deux parois latérales opposées (8) du boîtier (1), tandis que la deuxième extrémité (9) des pattes (P) possède une largeur réduite (16) et traverse une ouverture (17) de forme correspondante ménagée dans la paroi (10) du coffre-fort. 10 15
3. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que la deuxième extrémité (9) des pattes (P) comporte au moins un orifice (12) de passage d'une clavette prenant appui contre la face interne (10a) d'une paroi du coffre-fort, telle que par exemple sa paroi supérieure (10). 20 25
4. Dispositif selon la revendication 3, caractérisé en ce que la clavette précitée se compose de deux parties superposées et coopérantes dont l'une (14) est munie d'une vis (15) agissant sur l'autre partie (13) appliquée contre la face interne précitée de la paroi du coffre-fort (2). 30
5. Dispositif selon la revendication 4, caractérisé en ce que la partie (14) de la clavette précitée comportant la vis (15) forme une équerre. 35
6. Dispositif selon la revendication 1, 2 ou 3, caractérisé en ce que chaque patte (P) comporte entre ses deux extrémités (7, 9) un trou (18) constituant, pour au moins l'un de ces trous, un passage pour l'axe (19) d'un tambour (5) monté tournant dans le boîtier précité (1). 40 45
7. Dispositif selon la revendication 1, 2, 3 ou 6, caractérisé en ce que l'axe (19) du tambour (5) est monté entre deux paliers (20) en partie encastrés dans un redan (21) formé dans une face de chaque patte (P) au niveau du trou précité (18). 50

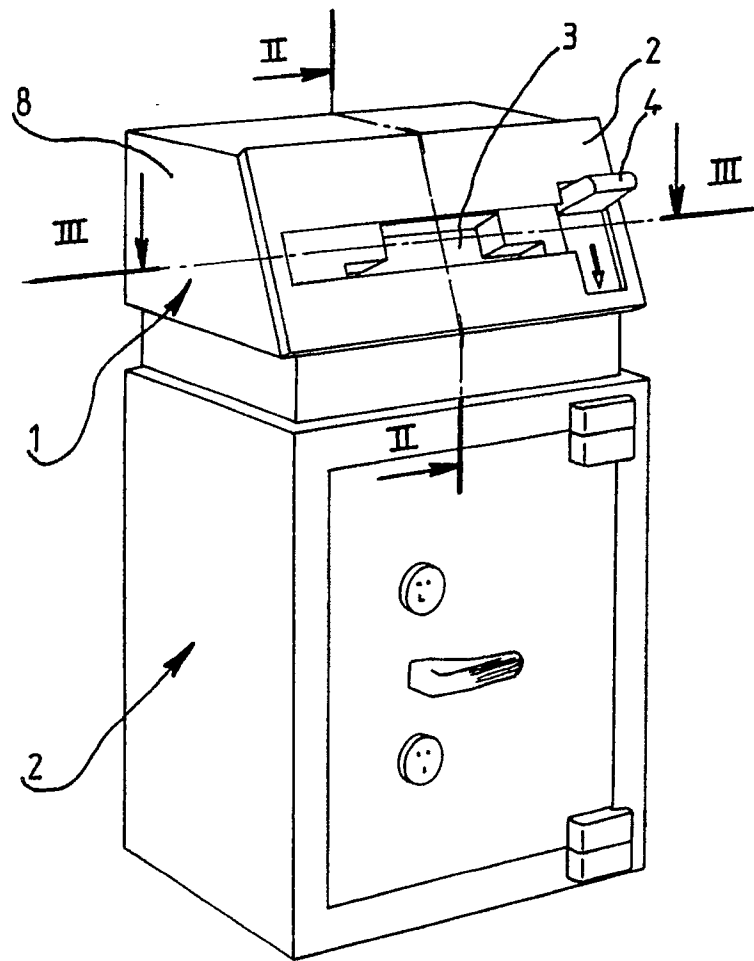
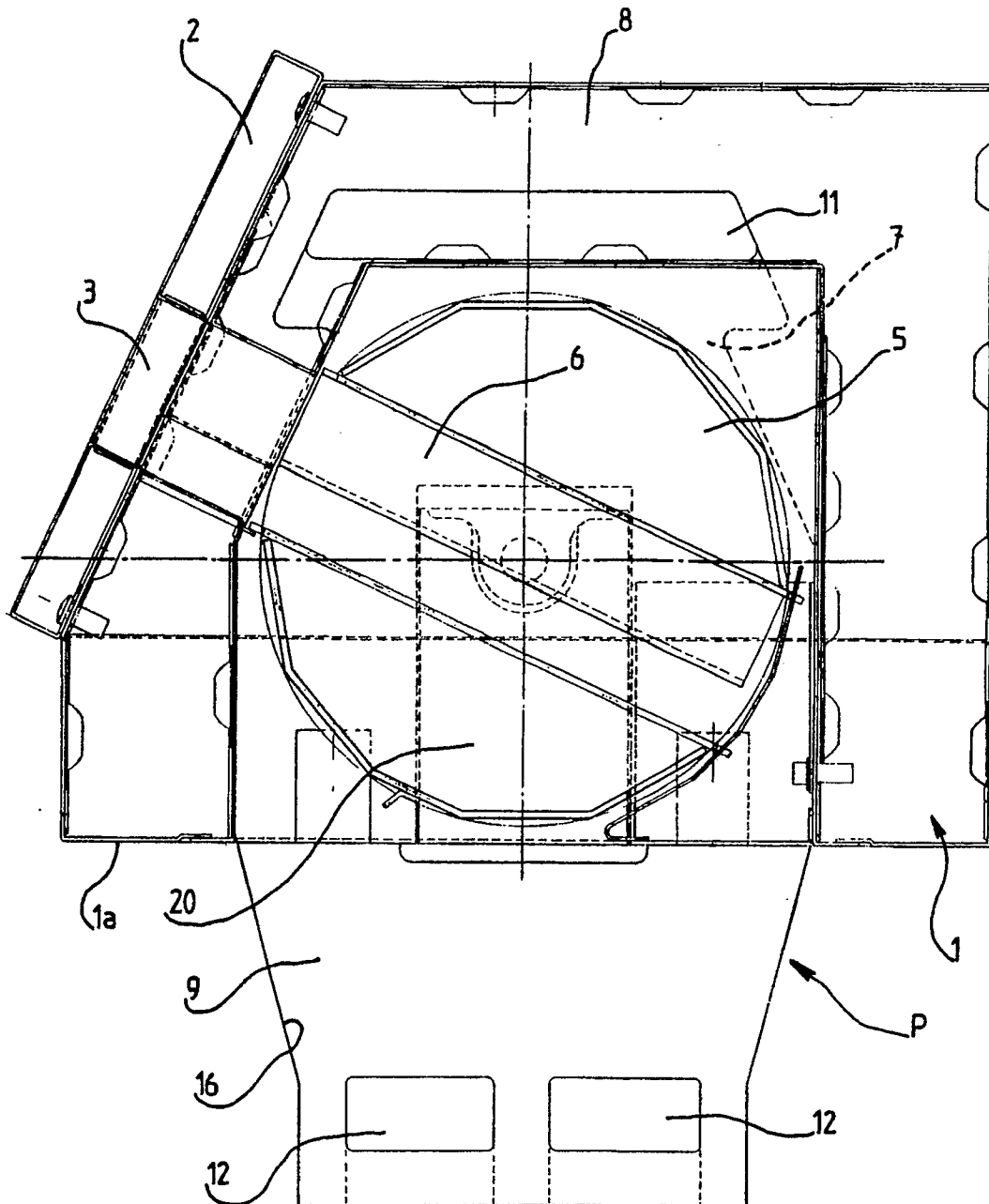
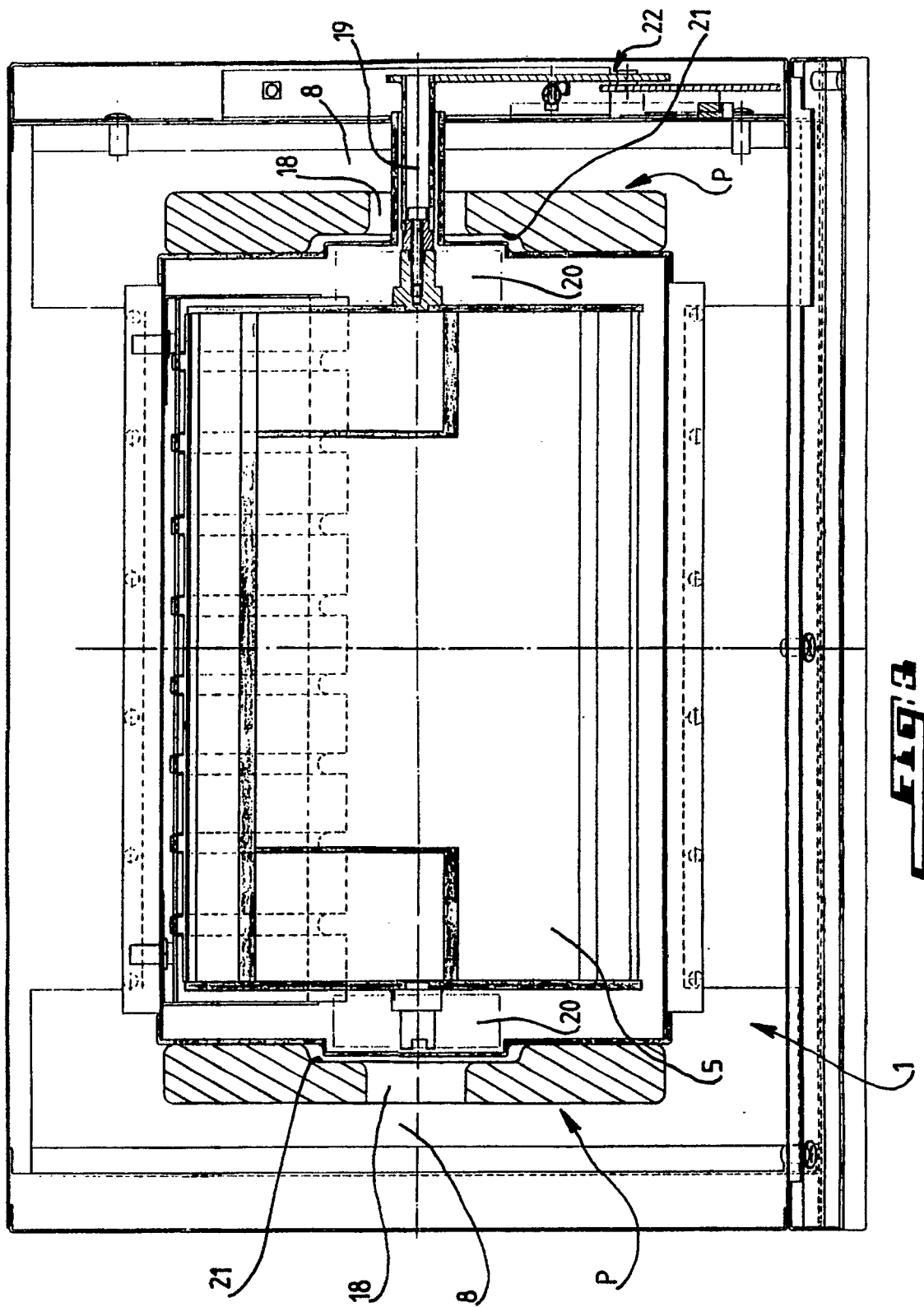
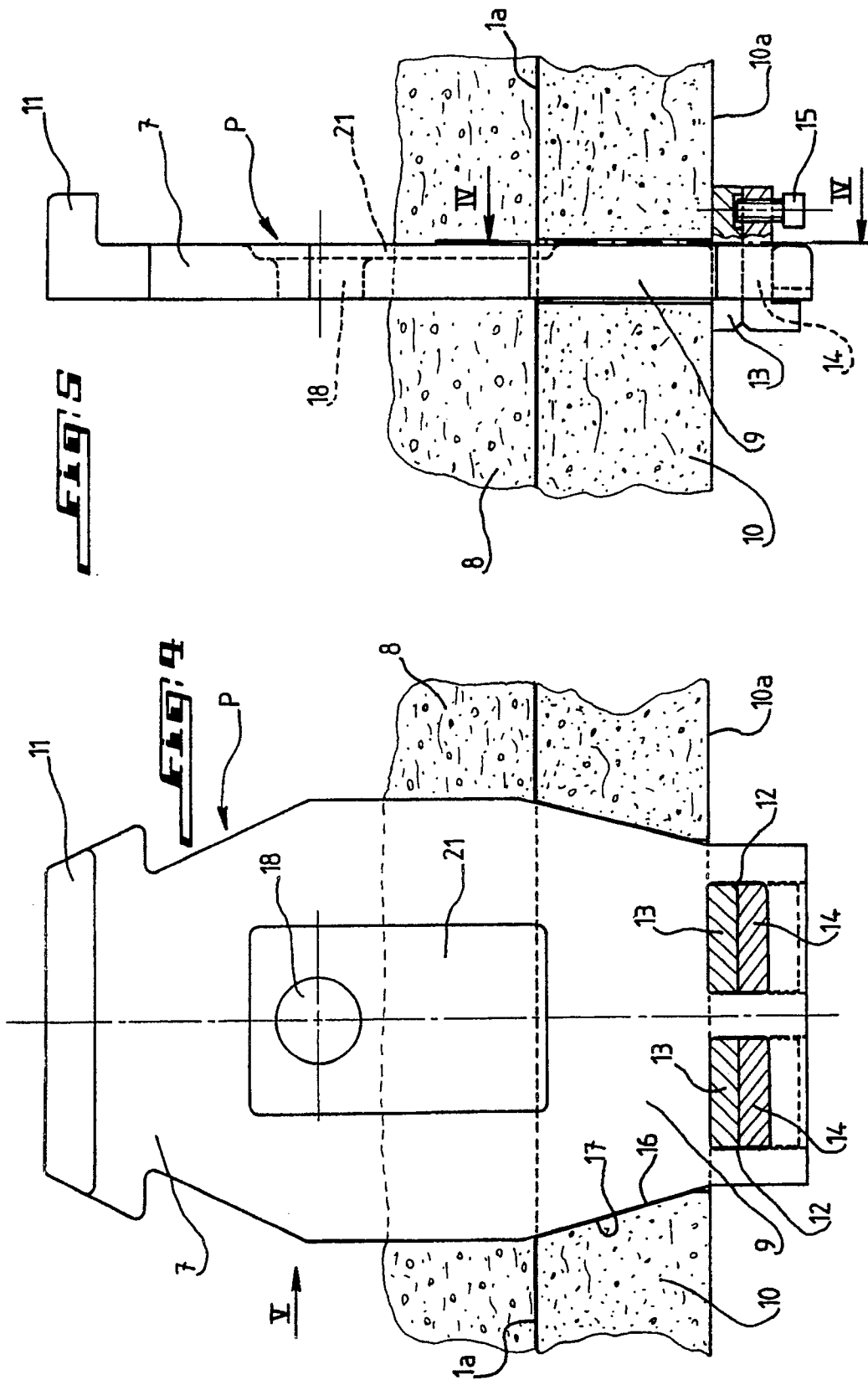


FIG. 1

FIG. 2









Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 90 40 3774

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS					
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. C1.5)		
A	DE-A-3 330 225 (KRZUK MULLER) * page 4, ligne 1 - ligne 6 * * page 6, ligne 23 - page 7, ligne 13 @ page 7, ligne 16 - ligne 20; figures 1,2 * - - -	1,3	E 05 G 7/00 E 05 D 15/06 G 07 F 7/10		
A	US-A-2 169 322 (KEANE) * page 2, colonne 1, ligne 39 - ligne 45; figures 1,2,5,6,8 * - - - - -	1,6			
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. C1.5) E 05 G G 07 F		
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 23 avril 91	Examineur GUILLAUME G.E.P.		
<table border="0"><tr><td>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention</td><td>E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</td></tr></table>				CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant				